

Arrêté N° 2022-295

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrête :

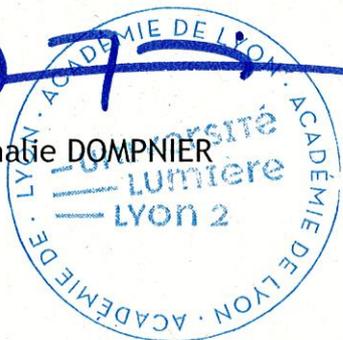
Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au « Licence professionnelle logistique et systèmes d'information Parcours Coordinateur de Projets en Systèmes d'information », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 05 décembre 2022

La Présidente,


Nathalie DOMPNIER



Licence professionnelle logistique et systèmes d'information
 Parcours Coordinateur de Projets en Systèmes d'information

CP VAE	Président.e de jury	Enseignant.e.s	Professionnel.le.s
VAE	OUZROUT Yacine PU	BENTAHA Mohand- Lounes MCF MOALLA Néjib PU	AUBRY Mickaël Sciado AMOKRANE Nawel OVHCloud

Annexe arrêté n°2022-295